

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE  
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2021 portant création de la mention Sport automobile du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 05 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Sport automobile option perfectionnement au pilotage est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
BP4ARA241521	Monsieur	BORDIGNON	Nathan
BP4ARA241522	Monsieur	DESSE	Damien
BP4ARA241523	Monsieur	DUPANLOUP	Ilan
BP4ARA241524	Monsieur	FERRARIS	Lucas
BP4ARA241525	Monsieur	FRESLON	Marc
BP4ARA241526	Monsieur	GINESTOU	Jean-Philippe
BP4ARA241527	Monsieur	LAPORCHERIE	Olivier
BP4ARA241528	Monsieur	LAROCHE	Julien
BP4ARA241529	Monsieur	LEFEVRE	Charlélie
BP4ARA241530	Monsieur	MONTERO	Anthony
BP4ARA241531	Monsieur	RICHARD	Jacques
BP4ARA241532	Monsieur	ROSSEL	Léo
BP4ARA241533	Monsieur	SENNERET	Fabien

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Article 2. - Le recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 11/12/2024

Pour le Recteur de région académique,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER  
Signé